

Pour ce jeune réfugié syrien, qui a de graves problèmes de santé, une nouvelle vie commence en Allemagne.



Recherche de solutions



La recherche de solutions pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR est au cœur de l'action que l'Organisation mène à travers le monde. La durée moyenne du déplacement, pour les réfugiés et les déplacés internes, n'a cessé d'augmenter pour atteindre environ 17 ans – presque une génération. Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes déplacées de force, une action concertée pour mettre en place des solutions durables est essentielle. ●●●

Les trois solutions traditionnelles disponibles pour les réfugiés sont le rapatriement librement consenti dans le pays d'origine lorsque les conditions le permettent, l'intégration sur place dans le pays d'accueil et la réinstallation dans un autre pays. Le HCR utilise toutes ces solutions de manière complémentaire pour résoudre les problèmes de déplacement.

En 2014, l'Organisation a lancé un fonds spécial, « *Seeds for Solutions* » (voir *Glossaire*), afin de promouvoir la recherche de solutions au travers d'une approche multidisciplinaire. Ces financements, distribués à 19 opérations en 2014, ont permis au HCR d'accorder davantage d'attention à la collecte et à l'analyse des données et de mettre en place des stratégies et des partenariats pluriannuels axés sur les solutions.

Les enseignements tirés de cette expérience seront appliqués au lancement en 2015 de plans pluriannuels et pluripartitaires de recherche de solutions dans dix opérations différentes. Le HCR évaluera dans quelle mesure une

planification à plus long terme – allant au-delà du traditionnel cycle biennal de planification de l'Organisation – peut faciliter une meilleure coopération avec les acteurs de développement et de consolidation de la paix et favoriser l'intégration des besoins relatifs au déplacement, dans les programmes de relèvement et de développement.

Au cours de cette même année 2014, le HCR a étudié de nouvelles approches susceptibles de contribuer à des solutions, comme des régimes de mobilité professionnelle pour offrir des possibilités d'emploi dans des pays tiers et la délivrance de documents permettant aux réfugiés d'accéder au marché du travail dans leur pays d'asile. Les progrès accomplis dans ces domaines aident les réfugiés à reprendre le cours normal de leur vie, à envisager l'avenir avec confiance et à contribuer au développement des communautés dans lesquelles ils vivent. Ces initiatives peuvent également servir les objectifs de protection plus larges que sont la cohésion sociale et la consolidation de la paix dans les régions qui accueillent un grand nombre de réfugiés.

● *L'Alliance pour les solutions*

Les efforts du HCR pour trouver des solutions à la situation des personnes qui relèvent de sa compétence commencent dès la phase d'urgence, dans le cadre d'un plaidoyer visant à assurer l'accès des réfugiés et des autres populations placées sous sa responsabilité aux services nationaux et locaux ; ils se poursuivent pendant toutes les phases de la situation humanitaire, l'Organisation cherchant alors à assurer l'intégration des réfugiés, des déplacés internes, des rapatriés et des apatrides dans les plans de développement national. Non seulement cette stratégie soutient la viabilité de la réponse, mais elle renforce la capacité des services nationaux compétents à répondre aux besoins particuliers des personnes qui relèvent de

la compétence du HCR ainsi qu'à ceux des communautés d'accueil.

En 2014, le HCR et divers partenaires ont constitué l'Alliance pour les solutions, un réseau qui a pour vocation de soutenir les approches novatrices et globales en matière de solutions et de développer la coopération entre les acteurs humanitaires et les organismes de développement, la société civile et les gouvernements des pays d'accueil aux fins de la recherche de solutions. Des groupes thématiques, consacrés à la gestion des données et à la recherche, à l'état de droit et à la collaboration avec le secteur privé, visent à combler les lacunes dans la planification et les activités conjointes.

En quête de solutions globales

Les opérations du HCR dans certains pays – tels que le Burkina Faso, le Costa Rica, Sri Lanka et le Tchad – ont privilégié des initiatives de renforcement des moyens de subsistance et de l'autosuffisance dans les pays d'asile même lorsqu'aucune solution n'était envisageable dans l'immédiat. De même, les équipes de l'Organisation au Cameroun et au Niger ont conçu des réponses d'urgence communautaires, destinées à soutenir la résilience au sein des communautés de réfugiés et à leur donner ainsi les moyens pour mieux tirer parti des solutions durables lorsque celles-ci se présenteront.

Les perspectives d'emploi pour les réfugiés, à l'échelle régionale, ont fait l'objet d'une attention particulière en 2014. Des études sur l'application des clauses de mobilité figurant dans les accords régionaux du Marché commun du Sud (MERCOSUR) aux Amériques et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) appuieront les progrès dans ce domaine en 2015.

L'importance de stratégies pluripartitaires réunissant des gouvernements, des personnes relevant de la compétence du HCR et d'autres intervenants nationaux et internationaux a été réaffirmée en

2014. L'élaboration d'un portefeuille de projets au service de la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans a donné lieu à des programmes mieux ciblés en Afghanistan au Pakistan et en République islamique d'Iran, et à une approche plus collective et plus stratégique de la planification pluriannuelle. De même, en Équateur, un projet pilote destiné à soutenir l'intégration sur place de 48 réfugiés a été lancé avec succès en 2014, 36 réfugiés recevant des cartes d'identité équatoriennes. Ce projet pilote sera étendu en 2015.

En Colombie et au Kirghizistan, la recherche de solutions pour les déplacés internes prend la forme d'actions conjointement menées par divers partenaires, consistant notamment à résoudre les litiges liés à la terre et aux propriétés à l'échelon local, au moyen d'interventions axées sur la communauté. Reconnaisant que les efforts collectifs visant à intégrer les besoins des communautés de déplacés internes peuvent contribuer à la prévention des conflits, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a fait de cette approche l'une des conditions nécessaires à l'approbation de programmes de financement ultérieurs pour le Kirghizistan.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE CETTE
EXPÉRIENCE SERONT APPLIQUÉS
AU LANCEMENT EN 2015 DE PLANS
PLURIANNUELS ET PLURIPARTITAIRES
DE RECHERCHE DE SOLUTIONS DANS DIX
OPÉRATIONS DIFFÉRENTES.

DOMAINES D'INTERVENTION

RÉALISATIONS EN 2014

Potentiel en matière d'intégration réalisé

- Le Gouvernement zambien a délivré 108 permis de séjour à d'anciens réfugiés angolais et s'est engagé à délivrer 10 000 permis au total. Des programmes de développement sont en cours d'exécution dans des zones d'installation.
- En Namibie, l'intégration sur place de 1 700 anciens réfugiés angolais a débuté.
- Au Bénin, le HCR et le Gouvernement se sont efforcés d'apporter des solutions durables à des réfugiés togolais résidant dans le pays depuis 2005. En 2013, les autorités ont commencé à distribuer des permis de séjour d'une durée de dix ans et ont continué à le faire en 2014.
- À Dollo Ado (Éthiopie), le HCR et ses partenaires, dont le Gouvernement éthiopien, le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID), l'Agence danoise de développement international (DANIDA), le service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile (ECHO) et la Fondation IKEA, cherchent à autonomiser les réfugiés et les communautés d'accueil en associant la formation professionnelle à la création de revenus et d'emplois.
- Le HCR a continué à concevoir et à soutenir de nouvelles approches susceptibles de faciliter des solutions, comme les régimes de mobilité professionnelle, les mécanismes de migration temporaire et d'autres formes de séjour légal – en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Potentiel en matière de retour volontaire réalisé / réintégration pérennisée

- Un projet pilote destiné à soutenir le retour spontané de Somaliens réfugiés au Kenya a été lancé en décembre 2014 et 1 160 réfugiés avaient d'ores et déjà regagné le sud de la Somalie en janvier 2015. Ils se sont joints aux 40 000 déplacés internes qui sont rentrés dans cette région ces dernières années.
- Plus de 16 000 réfugiés, principalement accueillis en République centrafricaine et au Congo, sont rentrés en République démocratique du Congo en 2014, avec l'appui du HCR.
- Le Burkina Faso, le Mali et le HCR ont conclu en janvier 2015 un accord tripartite pour faciliter le rapatriement des réfugiés maliens accueillis au Burkina Faso.

Stratégie pour des solutions globales élaborée, renforcée ou actualisée

- Le HCR a travaillé avec des partenaires pour mieux tirer parti des opportunités qui se présentaient en matière de solutions.
- Les stratégies existantes, notamment la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, le processus amorcé dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires (voir *Glossaire*) en Colombie et le programme de réinstallation collective pour les réfugiés congolais, ont continué à progresser.
- La cessation du statut de réfugié pour les Libériens et les Angolais devrait être déclarée en 2015, suite à la finalisation de stratégies opérationnelles en 2014.
- Le programme « *Seeds for Solutions* » a fourni des fonds supplémentaires (20 millions de dollars E.-U. au total) à 19 opérations différentes pour renforcer la planification et la mise au point de stratégies de recherche de solutions. Les opérations du HCR en Angola, au Burkina Faso, au Costa Rica, à Djibouti, en Équateur, au Ghana, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Malaisie, en Mauritanie, en Namibie, au Niger, en République démocratique du Congo, en Serbie, en Somalie, à Sri Lanka, au Tadjikistan, au Tchad et en Zambie ont reçu des fonds. Les opérations du HCR au Cameroun, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie s'associeront au programme en 2015.

Coordination et partenariats renforcés

- En 2014, le HCR et des partenaires mondiaux ont formé l'Alliance pour les solutions, un réseau d'acteurs déterminés à soutenir les approches novatrices et globales en matière de recherche de solutions.
- L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le HCR ont conclu un mémorandum d'accord visant à soutenir les réfugiés pris dans des situations prolongées en Ouganda en utilisant les compétences et les ressources en matière d'aide au développement.
- Le HCR a œuvré pour que le déplacement soit reconnu comme un problème de développement en soutenant des études de la Banque mondiale sur le déplacement dans la région des Grands Lacs et dans la Corne de l'Afrique.



INTÉGRATION SUR PLACE

En **Inde**, la législation permet aux Afghans de religion sikhe ou hindoue d'obtenir la citoyenneté indienne à certaines conditions. Cependant, ces dernières années, seuls 11 individus par an, en moyenne, ont pu acquérir la citoyenneté, ce qui représente moins de 0,5% des quelque 4 000 demandes en attente. La faiblesse de ce chiffre était en grande partie imputable à la lenteur et à la complexité des formalités administratives.

En 2014, le HCR a déployé des efforts particuliers pour encourager le ministère de l'Intérieur à simplifier ses procédures. En novembre 2014, une directive rationalisant la procédure de renonciation au passeport nécessaire pour obtenir la citoyenneté indienne a été publiée. En 2014, 53 individus ont obtenu la citoyenneté – soit 1,3% du nombre total de personnes ayant déposé une demande de naturalisation. La nouvelle directive devrait encore accélérer le processus de naturalisation en 2015.



RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI

En 2014, dans un contexte dominé par l'insécurité et l'instabilité, le HCR a organisé avec succès une opération de rapatriement librement consenti depuis la **République centrafricaine**, opération qui a abouti à la fermeture du camp de Batalimo. Plus de 6 200 réfugiés, soit près de 93% des 6 786 réfugiés qui avaient fait part de leur intention de rentrer, ont été rapatriés en République démocratique du Congo. Malgré les conditions difficiles, dues en particulier à l'absence d'accord tripartite régissant la logistique et les modalités du programme de rapatriement, le HCR a organisé 12 convois pour faciliter le retour de l'ensemble des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Le rapatriement des autres réfugiés ayant exprimé le souhait de regagner leur pays – 500 réfugiés hébergés au camp de Zemio – doit commencer en 2015.

Au **Libéria**, le pourcentage de réfugiés rapatriés n'était que de 74% à la fin de l'année, alors que la cible avait été fixée à 100%. Le HCR prévoyait à l'origine de rapatrier 16 000 réfugiés ivoiriens. Ce nombre a été porté à 20 000 lorsque les efforts déployés par l'Organisation pour dialoguer avec les réfugiés ont suscité un intérêt plus vif pour le rapatriement. Au 30 juin 2014, plus de 12 200 réfugiés ivoiriens avaient été rapatriés.

Cependant, l'épidémie de fièvre Ebola a entraîné la fermeture de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. L'opération de rapatriement a été suspendue pendant le reste de l'année, ce qui a empêché le HCR d'atteindre son objectif. ●

Réinstallation et autres formes d'admission

La réinstallation est demeurée un instrument important au service de la protection et de la recherche de solutions, des demandes de réinstallation étant soumises pour plus de 103 890* réfugiés en 2014. Le HCR a cherché à renforcer l'utilisation stratégique de la réinstallation, y compris dans le cadre de l'Alliance pour les solutions. L'Organisation a également continué à se consacrer à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel destiné à faciliter la réinstallation de réfugiés congolais, tout en s'efforçant d'étudier d'autres solutions en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux. Depuis 2012,

plus de 33 500 réfugiés congolais ont fait l'objet d'une demande de réinstallation.

Face à la crise qui touchait la République arabe syrienne, plusieurs États ont offert aux réfugiés syriens diverses formes d'admission, humanitaires ou autres, notamment dans le cadre de programmes de regroupement familial, de bourses d'études et de parrainages privés. Le HCR a lancé une campagne pour obtenir jusqu'à 100 000 places de réinstallation et autres formes d'admission pour les réfugiés syriens, et étudie à présent les moyens d'étendre cette approche à d'autres situations d'urgence. ■

*Après la publication du Rapport global 2014 (version anglaise), les chiffres provisoires relatifs aux candidatures de réfugiés soumises à l'examen en vue d'une réinstallation en 2014, ont été mis à jour. Dans la version anglaise, il faudrait lire 103 890 (au lieu de 93 000) pour le nombre total.

DOMAINES D'INTERVENTION

RÉALISATIONS EN 2014

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

Présentation de demandes de réinstallation

- 73 008** réfugiés ont fait l'objet d'une demande de réinstallation en 2014. Les chiffres provisoires indiquent que 72 672 personnes sont parties se réinstaller dans un pays tiers avec l'aide du HCR en 2014, un total en légère hausse par rapport à 2013.
- Le Japon a rejoint les rangs des pays de réinstallation, ce qui a porté à 28 le nombre d'États offrant régulièrement des places de réinstallation.

Femmes et filles dans des situations à risque

- 11% des demandes de réinstallation présentées en 2014 concernaient des femmes et des filles dans des situations à risque, de sorte que le taux cible de 10% fixé par la Conclusion 105(LVII) du Comité exécutif (2006) a été dépassé pour la quatrième année consécutive.

Réinstallation en situation d'urgence

- Des visioconférences ont facilité le traitement des demandes de réinstallation lorsqu'il n'était pas possible d'organiser des entretiens sur place avec les réfugiés en raison de problèmes d'accès ou de sécurité.
- 450 réfugiés ont été transférés dans des centres de transit en cas d'urgence situés aux Philippines et en Roumanie, de sorte que les pays d'accueil ont pu procéder au traitement final de leur demande.
- 21 111 réfugiés syriens ont fait l'objet d'une demande de réinstallation et 7 197 sont partis se réinstaller dans un pays tiers. Le HCR a lancé une campagne pour obtenir jusqu'à 100 000 places de réinstallation et autres formes d'admission pour les réfugiés syriens en 2015-2016.

Renforcer l'intégrité et l'efficacité du processus de réinstallation

- Le HCR a mis en place un répertoire mondial des cas de fraude afin de faciliter la détection et le signalement des fraudes dans les procédures de réinstallation. Des missions d'évaluation multifonctionnelles ont été entreprises aux fins de la lutte contre la fraude en Égypte, en Jordanie, au Liban, en République islamique d'Iran et en Thaïlande. Il a notamment été recommandé d'élaborer des procédures opérationnelles standard relatives à la lutte contre la fraude et à l'intégrité ou de les renforcer, de former le personnel à la lutte contre la fraude et de s'assurer du respect des directives.
- Une révision très complète de la politique du HCR a été entreprise afin de s'attaquer au problème de la fraude dans les procédures de réinstallation, avec notamment la création d'un Comité directeur multifonctionnel chargé de communiquer des orientations au sujet des fraudes perpétrées par des personnes relevant de la compétence du HCR.

Partenariat

- Le processus de réforme du Groupe de travail sur la réinstallation et des Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation a pris fin en juin 2014. Ces réformes ont renforcé l'importance des Consultations en tant que forum multilatéral permettant au HCR et à ses partenaires de faire progresser des questions en rapport avec la réinstallation. Les discussions au sein du Groupe de travail seront dorénavant centrées sur des thèmes précis et les présidents des groupes restreints et groupes de contact rendront compte annuellement des activités planifiées.

Plaidoyer et sensibilisation

- Le HCR a continué à mettre en œuvre le plan pluriannuel destiné à accroître la réinstallation des réfugiés congolais dans le cadre du Groupe de contact pour les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo, en particulier au profit des Congolais réfugiés au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.
- En 2014, le Groupe restreint pour la réinstallation des Syriens s'est réuni à cinq reprises, en se concentrant sur trois questions : la simplification des procédures, la promotion de formes traditionnelles ou innovantes d'admission et les relations avec les pays d'accueil. Deux réunions ministérielles de haut niveau ont été organisées pour obtenir des engagements sur la mise à disposition de places de réinstallation pour les réfugiés syriens.

** Après la publication du Rapport global 2014 (version anglaise), les chiffres provisoires relatifs aux candidatures de réfugiés soumises à l'examen en vue d'une réinstallation ou d'un départ assisté par le HCR en 2014, ont été mis à jour. Dans la version anglaise, il faudrait lire 103 890 (au lieu de 93 000) pour le nombre de candidatures de réfugiés soumises à l'examen en vue d'une réinstallation ; et 73 008 (au lieu de 72 672) pour le nombre de départs assistés par le HCR.

La Tanzanie accorde la citoyenneté à 162 000 réfugiés burundais

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

17 OCTOBRE 2014

GENÈVE, octobre 2014 (HCR) | En octobre 2014, la Tanzanie a décidé d'accorder la citoyenneté à 162 156 anciens réfugiés burundais. De toute l'histoire du HCR, c'est le plus important groupe à qui la naturalisation est offerte par un pays de premier asile après des décennies de vie en exil.



Des réfugiés burundais reçoivent leurs certificats de citoyenneté de la part du Président Kikwete.

Les autorités tanzaniennes ont également débuté le processus de naturalisation pour un autre groupe de 40 000 personnes. Au total, quelque 200 000 personnes devraient obtenir la citoyenneté, y compris quelques-uns des enfants de réfugiés burundais ayant fui, en 1972, le conflit ethnique qui déchirait leur pays.

Le programme de naturalisation a été inauguré par le Président Jakaya Mrisho Kikwete en octobre 2014. Symboliquement, la cérémonie de naturalisation a eu lieu le jour de Nyerere, où la nation marquait le 15^e anniversaire de la mort de son père fondateur et lauréat de la distinction Nansen 1983 pour les réfugiés, Mwalimu Julius Nyerere, un passionné défenseur des droits des réfugiés en Afrique.

La Représentante du HCR, Joyce Mends-Cole, a félicité la Tanzanie, un pays modèle dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés et où l'institution de l'asile est préservée et respectée.

« Nyerere avait déclaré qu'aucun Africain ne devrait être un réfugié dans un autre pays africain et ses successeurs ont continué à mettre en œuvre cette politique éclairée et généreuse envers les réfugiés », a-t-elle déclaré.

En décembre 2007, le Gouvernement de la Tanzanie avait annoncé sa volonté d'offrir la naturalisation aux anciens réfugiés burundais. Les réfugiés vivent dans trois installations à Tabora et dans la région de Katavi à l'ouest de la Tanzanie depuis 1972. Ils sont devenus autonomes et ils paient des impôts au même titre que les Tanzaniens. En plus des cultures vivrières, les installations produisent également du tabac et du café pour l'exportation, ce qui contribue au développement de régions reculées.

Plus de 162 000 anciens réfugiés burundais ont été identifiés pour prétendre à la naturalisation. Toutefois, une initiative antérieure, qui consistait à transférer des réfugiés burundais dans différentes

régions de la Tanzanie, a rencontré des obstacles. Elle avait dû être stoppée après que quelque 750 anciens réfugiés aient reçu leur certificat de citoyenneté en 2010. La cessation de cette activité avait causé une grande incertitude pour les réfugiés : beaucoup avaient cessé d'investir dans des activités agricoles et d'inscrire leurs enfants dans des écoles secondaires, car ils n'étaient pas sûrs de leur statut et s'ils pouvaient rester ou non dans les installations.

Lors de la réunion du Comité exécutif du HCR en 2014, le Gouvernement de la Tanzanie a annoncé avoir résolu l'interruption de près de quatre ans dans le processus de naturalisation pour les anciens réfugiés burundais. Il a également annoncé que les nouveaux citoyens seraient autorisés à rester dans les installations, où ils peuvent exercer leurs droits en tant que citoyens tanzaniens, ou déménager dans d'autres régions du pays s'ils le souhaitent. ○